

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Solidarité, Politique de la Ville,  
Enfance et Petite Enfance »

Séance du 26 mars 2010  
Séance du 11 mars 2010

## 11 Subvention sur projets - comité d'organisation de la ville aux livres et classe à option football

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. MACHU, SEGUIN, Mmes FÉVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme RIFFAULT, M. VARLET.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Mme PORAS

Mme BARBETTE

Mme MAUPIN

M. NACHITE

M CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. LEMAIRE

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. BELMHAND

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. VARLET

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents

■ **Rapport de présentation :**

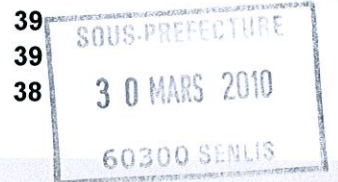
Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Pour l'année 2009, la ville de Creil a inclus respectivement au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et au contrat éducatif local (CEL) trois projets qui sont réalisés par des associations :

- La « classe à option football » menée conjointement depuis 5 ans par l'association du football club de Creil, le district Oise de football et les 3 collèges creillois ; l'objectif principal est de remotiver certains élèves en difficulté, de travailler de manière concomitante sur le comportement et les résultats scolaires en utilisant le levier éducatif et sportif que représente l'activité football ;

- Le projet « bandes dessinées » du Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres (COVAL) ; il s'agit ici d'ateliers d'écriture et de dessin menés par deux auteurs BD auprès d'enfants et de jeunes âgés de 9 à 25 ans et en difficulté avec la lecture et l'écriture ; les objectifs sont divers en fonction du profil des participants (lutter contre le décrochage scolaire, privilégier une lecture « amie » dans les apprentissages ou encore faciliter le lien social, le partage des cultures et la découverte de l'autre...) ;

- Le salon du livre du Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres (COVAL) ; événement régional en faveur du livre et de la lecture organisé en direction de tous les publics et qui a connu sa 23<sup>ème</sup> édition en 2009 autour de la thématique « Femme(s) ».



# maintenant !

Les deux associations concernées ont aujourd'hui remis leurs bilans pédagogiques et financiers et la qualité des projets menés est reconnue par l'ensemble des partenaires y compris les services de l'Etat. Ce dernier a ainsi versé à la ville deux subventions :

- Une subvention de 1000 € pour la classe à option football du football club de Creil (sur un total de 27 950 € versé dans le cadre du volet éducatif du CUCS) ;

- Une subvention de 3 500 € pour le COVAL répartie à hauteur de 1 500 € pour le projet BD et de 2000 € pour le salon du livre (sur un total de 10 500 € correspondant à l'ensemble des projets mis en place au titre du contrat éducatif local de la ville).

Il convient donc de reverser aux deux associations précitées les montants perçus afin de leur permettre de faire face aux frais minimaux de fonctionnement inhérents à ces projets.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil et une subvention de 3 500 € au COVAL.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 11 mars 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil.

**Article 2** : d'accorder une subvention de 3 500 € au comité d'organisation de la ville aux livres.

**Article 3** : d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville (compte 65749/213/DD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

30 MARS 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Pour le maire et par délégation,  
La Première Adjointe

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 31.03.10. Signature Le Maire.

Nicole CAPON

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE